

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

Édifice Lomer-Gouin  
575, rue St-Amable, bur. 210  
Québec (Québec)  
G1R 6A6

Adressé à Mme Josée Primeau, Coordonnatrice du secrétariat

Mémoire présenté par :

Louis Bastien

**Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des  
infrastructures connexes**

**Mémoire sans présentation orale**

## **Intérêt pour le projet**

Possédant une propriété sur la rive du fleuve St-Laurent localisée à St-Roch-des-Aulnaies, permettez-nous d'exprimer notre vive inquiétude sur le développement potentiel de nouveaux sites industrialo-portuaires dans les zones agricoles et de villégiature.

Nous nous demandons si le développement rapide (voir trop rapide) de ces milieux industriels ne viendront pas frapper à notre porte d'ici quelques années compte tenu de notre proximité des deux emplacements en voie de développement, soit Rabaska et Cacouna.

**L'inacceptabilité sociale** de ce projet nous amène donc à vous interpeller afin que vous rejetiez ce projet qui aurait beaucoup plus de conséquences négatives que positives.

## **Influence sur l'environnement et la qualité de vie**

Nous avons choisi cet endroit, comme bien d'autres dans l'Est de la municipalité Lévis ainsi qu'à Beaumont et Cacouna, pour sa tranquillité et son milieu naturel préservé.

L'augmentation du niveau de bruit lors des opérations industrielles entraînerait nécessairement une diminution notable de la qualité de vie d'un milieu réputé pour sa tranquillité. C'est d'ailleurs souvent l'un des principaux points forts recherché lorsque l'on décide d'aller vivre en bordure du fleuve et en milieu agricole.

Également on peut certainement s'interroger sur les dangers reliés à ce type d'industrie. Même si le promoteur parle de faible probabilité de risque, il n'en reste pas moins que le risque existe et qu'il resterait à zéro si ce projet ne venait pas à terme.

La pollution évacuée par les systèmes de transformation du gaz naturel ne sont évidemment pas à négliger. Encore une fois toute cette pollution n'était probablement pas envisagée par tous ceux qui ont choisi d'aller vivre dans un milieu zoné agricole.

De plus, la ville de Lévis prévoit développer d'autres industries basées sur l'utilisation du froid autour de ce projet. Rendu à ce point nous nageons carrément dans l'inconnu sans avoir aucune idée des conséquences réelles à long terme sur le milieu de vie.

Il est très évident que si l'on compare la qualité de vie avant et après l'implantation d'un tel projet, l'écart est tellement flagrant qu'il est très difficile de croire en la bonne foi du promoteur quant au choix du site, mise à part l'avantage économique pour sa proximité du gazoduc.

Nous pouvons également nous demander de ce qui adviendra de la valeur des propriétés à proximité du lieu choisi par Rabaska puisque le choix d'aller vivre dans un milieu agricole est évidemment d'éviter les milieux bruyants, pollués et sans danger. D'ailleurs, un tel débat public aura assurément des conséquences néfastes sur la valeurs des propriétés.

Il est évident que la description des conséquences négatives sur la qualité de vie du milieu, décrites ci-haut, entraînent nécessairement à la conclusion de **l'inacceptabilité sociale** de ce projet.

## **Acceptabilité du projet**

EST-IL ACCEPTABLE DE VOIR UN PROJET INDUSTRIEL S'IMPLANTER DANS UN MILIEU AGRICOLE?

Notre choix de vivre en milieu agricole n'est certainement motivé et orienté en faveur d'un éventuel changement de zonage qui devra être industriel avec tout le développement potentiel qui s'en suivra.

Il est évident que ce projet est complètement inacceptable voir à rejeter tout simplement. Il ne tient absolument pas compte des impacts négatifs du milieu de vie des résidents vivant à proximité.

De part la loi, le zonage agricole nous préserve de ce genre de développement indésirable à proximité de nos lieux d'habitations. Nous constatons, pour ce projet, que la ville de Lévis est prête à reconsidérer le zonage agricole sans même prendre en compte les résidents de ce milieu.

Un développement provincial ou municipal conséquent prévoit à long terme des zones résidentielles, agricoles, commerciales et industrielles afin de s'assurer qu'il ait un intérêt commun sur l'utilisation des espaces. Dans ce cas-ci, l'intérêt du promoteur passe avant celui de l'intérêt commun. C'est une grave atteinte aux grands principes de base de liberté et de démocratie choisis par notre société.

Il serait peut-être temps d'envoyer un message clair à ces riches compagnies que malgré leur énorme pouvoir économique, elles doivent respecter les habitants ainsi que le milieu dans lequel ils ont choisi de s'établir. **VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ D'ENVOYER CE MESSAGE POUR NOUS.**

#### **L'option proposée est-elle la solution qui aurait le moins d'impacts négatifs ?**

Pour répondre à cette question, il faut regarder le développement dans l'ensemble de la province.

Nous avons récemment appris que le BAPE avait donné son aval pour le projet d'un terminal méthanier à Gros Cacoma. Et maintenant nous sommes en pleine évaluation d'un AUTRE projet du même type pour la pointe est de Lévis. Nous avons même eu vent qu'un projet dans la rivière Saguenay était sous la loupe de certains promoteurs. Une question nous vient d'ailleurs tout de suite à l'esprit : **Pourquoi tant d'empressement pour implanter tous ces projets en même temps alors que nous avons toujours évolué sans terminal pour nous fournir en gaz naturel ?**

Dans la même année deux projets risquent de voir le jour et ce, sans que la Province n'ait pris le temps de s'enrichir d'une expérience valable afin de réglementer cette industrie. Nous tenons à vous rappeler que si les deux projets voient le jour, ce seront les tout premiers dans la province. Peut-être est-ce la réponse à notre question? Est-ce que les promoteurs veulent profiter du manque de réglementation pour s'implanter à moindre coûts contrairement à ce que l'on constate aux États-unis où la réglementation est très sévère pour ce genre d'industrie. Cette réglementation s'est d'ailleurs resserrée au fil des différentes expériences vécues.

Ne serait-ce pas louable d'implanter un premier projet loin des habitations et d'attendre quelques années afin d'en voir les conséquences réelles et non celles prétendues par le promoteur. Ainsi, nous pourrions évaluer la pertinence de ce genre de projet pour la province et mettre en place une réglementation adéquate afin de protéger les citoyens.

Nous vous rappelons d'ailleurs qu'à peu près toute l'information fournie au BAPE provient du promoteur ayant ainsi toute la liberté de présenter seulement les **éléments avantageux pour lui.**

Voici 2 exemples pouvant exprimer un développement anarchique sans réglementation.

- Le gouvernement vient récemment de décider d'imposer une réglementation sur le développement éolien afin de freiner le développement anarchique de cette industrie. Allons-nous devoir attendre que le mal soit fait avant de procéder à une réglementation ou allons-nous agir de façon responsable et préventive de façon à éviter le plus possible les problèmes potentiels ?
- Le BAPE vient de donner son aval sur le projet de port méthanier de Gros Cacouna sans s'être prononcé sur le gazoduc nécessaire au plein fonctionnement du port. Ne serait-il pas nécessaire de traiter le projet sur son ensemble afin de bien en cerner la portée. Pour le projet Rabaska le promoteur a décidé de présenter l'ensemble du projet (port et gazoduc). Bien entendu, c'est le promoteur qui décide de quelle façon il va présenter son projet sans se faire imposer une méthodologie standardisée pour cette industrie. Un promoteur pourrait aller jusqu'à présenter au BAPE le quai, les conduits jusqu'aux réservoirs, les réservoirs et le gazoduc et ce, de façon séparer s'il pensent qu'il **va être avantagé**. Il n'y a donc aucune réglementation afin de régulariser cette situation. Il est très difficile dans ces conditions de procéder à des examens comparatifs et ainsi de se prononcer de façon **juste et équitable**.

Il apparaît évident qu'une réglementation doit être implantée avant d'aller trop loin dans le développement de ce type d'industrie. Donc, ce projet devrait attendre une réglementation provinciale propre à cette industrie avant de voir le jour et ainsi, **prévenir tout débordement abusif de la part du promoteur**.

## Conclusion

Suite à notre réflexion, il apparaît évident que ce projet est **inacceptable** au niveau social pour les raisons suivantes :

- Développement trop rapide de cette industrie
- Choix du site où le projet doit s'implanter
- Proximité d'habitations construites dans un milieu agricole
- Diminution marquante de la qualité de vie à proximité
- Changement de zonage de type agricole à industriel
- Absence évidente de réglementation compte tenu de la dangerosité de ce type d'industrie
- Presque toute l'information nous provient seulement du promoteur
- Aucune expérience passée de la part du gouvernement provincial

Comme vous êtes le représentant des citoyens face au promoteur, nous vous demandons donc de refuser ce projet pour toutes les raisons mentionnées plus haut. Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre mémoire et espérons qu'il puisse influencer votre décision.